

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 23 MAI 2024**OBJET :****2 / OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT****2.1 – Opérations de création de logements****2.1.2 – Nouvelles études****COMMUNE DE LONGEAU-PERCEY**
PROJET DE CONSTRUCTION**Délibération n° 2024 023 BUR**

Sept administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- Mme Véronique MICHEL, désignée par le Conseil départemental, Vice-présidente d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental,
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Robert COSTANZA,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



L'objet du présent rapport est de solliciter l'accord du Bureau sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction de logements dans la commune de LONGEAU-PERCEY.


Par courrier du 11 avril 2024, le maire de la commune sollicite HAMARIS sur son intérêt pour l'acquisition de parcelles sur un projet de lotissement.

Au 30 avril 2024, notre parc dans cette commune est de 56 logements dont 28 logements collectifs et 28 logements individuels.

La vacance commerciale est de 1,80 % (1 logement collectif).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Directeur général :**
 - **à engager les études de faisabilité commerciales, techniques et financières,**
 - **à solliciter les agréments et aides financières nécessaires à cette réalisation (Europe, Etat, Conseil Général Départemental de la Haute-Marne, Conseil Régional, Action Logement, EDF, GIP,...),**
 - **à procéder à l'attribution des marchés de services nécessaires à la réalisation du projet conformément à la réglementation applicable à la commande publique,**
 - **à procéder à la signature et la notification des marchés, après attribution par la Commission des Achats ou la Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,**
 - **à conclure et signer les marchés, contrats et conventions à intervenir y compris les éventuels avenants supérieurs à 5% après avis de la Commission des Achats ou Commission d'Appels d'Offres le cas échéant,**
 - **à signer toutes les pièces administratives, juridiques, techniques et financières relatives à ce(s) marché(s), (pièces d'urbanisme, permis de construire, déclaration de travaux, ordres de services...)**
 - **à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation de ce projet,**
 - **à régler les sommes dues au titre de ce programme, même en cas de dépassement, ce sous réserve qu'elles demeurent dans le cadre financier global prévisionnel**

RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITÉ
Chaumont, le 23 mai 2024  Le Président Bertrand OLLIVIER